

Dans l'ensemble, toutes ces violations ont, de l'aveu général, abouti à la situation dangereuse avec laquelle nous sommes tous aux prises aujourd'hui. Le Canada a sans cesse tâché, par sa participation à la Commission, de faire reconnaître ce point de vue dans l'espoir que la Commission pourrait, en attribuant à chaque côté sa part de responsabilité, contribuer à renverser la tendance des faits militaires, car une violation en entraîne une autre en réplique. D'autres discussions sur tous les aspects de ce problème ont tenu compte de cette situation. Il en a également été question dans mes entretiens à Moscou.

**M. Nesbitt:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. D'après la réponse du ministre, le Canada aurait officiellement formulé des objections à l'Union soviétique au sujet de la fourniture de ces armes au Vietnam du Nord.

**L'hon. M. Martin:** J'ai dit qu'il en a été question dans les entretiens.

**M. David Lewis (York-Sud):** J'ai lu ou entendu dire hier que le secrétaire McNamara avait admis que le mouvement de troupes du Vietnam du Nord vers le Vietnam du Sud était fort négligeable depuis juin. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dirait-il alors, ou se renseignera-t-il à ce sujet, pourquoi, puisque ce mouvement est si négligeable, on a non seulement continué mais intensifié les bombardements du Vietnam du Nord?

### LES TRANSPORTS

#### LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE SUR LES TAUX DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Jack McIntosh (Swift-Current-Maple-Creek):** Je voulais poser une question au ministre de l'Agriculture, mais en son absence, je m'adresserai à son secrétaire parlementaire. Le secrétaire parlementaire est-il d'accord sur la politique gouvernementale tendant à faire disparaître les taux du Pas du Nid-de-Corbeau?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. McIntosh:** Monsieur l'Orateur, je vais formuler ma question autrement. Le ministre de l'Agriculture sera-t-il à la Chambre cet après-midi, pour protester contre la disparition des taux du Pas du Nid-de-Corbeau?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable député devra attendre quelques minutes pour s'en rendre compte.

### LA FAMILLE ROYALE

#### LA LOI SUR LE MARIAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** J'ignore si le premier ministre est en mesure de répondre à cette question. Il s'agit de la loi sur les mariages royaux qui existe depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle mais qui est périmée depuis longtemps. Comme on s'attend que lord Harewood demande l'autorisation de se remarier après avoir obtenu un divorce de sa femme, et en raison des problèmes que pose l'obligation d'obtenir le consentement de la reine à des mariages semblables, le Canada, du chef de la reine du Canada, et d'autres pays du Commonwealth songent-ils à abroger cette loi encore en vigueur mais tout à fait archaïque dans les conditions actuelles?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je ne sache pas qu'on poursuive cet examen à l'échelle du Commonwealth, même si on a pu en discuter dans certains ministères des gouvernements du Commonwealth. Je serai heureux de me renseigner et de voir s'il y a du nouveau et, en fait, si cette loi s'applique encore dans certaines parties du Commonwealth autres que le Royaume-Uni.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** N'ai-je pas raison de dire que les lois impériales restent en vigueur à moins d'être abrogées, limitées, modifiées ou suspendues, et que cette loi qui était en vigueur au moment de la Confédération s'appliquerait au Canada en ce sens que la souveraine au Canada serait assujettie à la loi qui existe actuellement?

**Le très hon. M. Pearson:** C'est peut-être le cas, mais j'aimerais examiner la question plus à fond.

[Français]

### LES TRANSPORTS

#### PRÉSUMÉE PROTESTATION DU QUÉBEC CONTRE LE BILL C-231

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Maurice Allard (Sherbrooke):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports. Étant donné qu'il a quitté son siège, il y a quelques instants, je m'adresserai donc au très honorable premier ministre.

Le gouvernement fédéral a-t-il reçu une lettre de protestation, de la part du gouvernement de la province de Québec, au sujet de l'empiétement du bill C-231, loi définissant et